

Fillettes enlevées par leur mère

SION ► Drame après une séparation.

**L'appel d'un père: «Aidez-moi à retrouver mes enfants!»
Les recherches se dirigent vers le Portugal et le Brésil.**

GILLES BERREAU

Dans le cadre de l'enlèvement de deux enfants par leur mère, la justice a été activée dans les cantons de Vaud et du Valais. A Sion, l'Office pour la protection de l'enfant confirme que des recherches sont en cours pour retrouver les enfants. L'Office sédunois est en contact avec la section «enlèvements internationaux d'enfants» de l'Office fédéral de la justice et de la police.

«Aidez-moi à retrouver mes filles.» Cet avis de recherche, placardé en Valais, dans le canton de Vaud, au Portugal, est aussi répercuté sur facebook. Il émane du papa des enfants, Mike Roux. «J'habite Bex et vit séparé d'avec ma femme, d'origine brésilienne. Depuis lors et jusqu'à cet été, celle-ci vivait à Sion avec nos deux filles. Mais mes filles, âgées de 6 et 2 ans, ont disparu de leur domicile avec leur maman depuis juillet dernier.»

Garde retirée

Le 11 septembre, le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois a retiré provisoirement la garde des deux enfants à leur mère et confié ces derniers à l'Office pour la protection de l'enfant à Sion. C'est la justice vaudoise qui est intervenue en premier car le couple vivait à Bex avant de se séparer.

Mike Roux raconte: «Comme l'indique le Tribunal, la maman empêchait nos enfants de me voir. Je ne pouvais même pas leur parler au téléphone. Elle s'est soustraite à plusieurs reprises à des rendez-vous avec le Service de protection de l'enfant. Les cartes d'identité et



Les deux fillettes, âgées de 6 et 2 ans, ont disparu de Sion durant l'été avec leur mère. DR

les passeports des enfants ont été confisqués par la justice. Mais mon épouse s'est ensuite enfuie avec les enfants pour ne pas avoir à se soumettre à cette décision de l'autorité judiciaire. Plusieurs indices laissent à penser qu'elle est en fuite au Portugal.»

Quelle procédure?

La justice confirme dans sa sentence que la mère et les enfants ont bel et bien disparu. L'Office pour la protection de l'enfant doit maintenant localiser les filles avant d'organiser leur rapatriement. Actuellement, la Suisse cherche à définir quelle convention internationale doit être activée. En

effet, la procédure change selon que la mère se soit enfuie à l'étranger avant ou après le retrait du droit de garde dont elle bénéficiait.

Autre difficulté: où rechercher les fillettes? Selon le père, elles pourraient se trouver au Portugal, où la maman se serait réfugiée. Dans ce cas de figure, l'Office pour la protection de l'enfant parle de procédure bien plus simple que si la progéniture se trouve au Brésil.

Cas rares en Valais

Selon l'avocat de Mike Roux, une fois les deux enfants de retour en Suisse, un droit de visite sera aménagé en faveur du père. A terme, la

garde des deux enfants devrait être attribuée au papa. Une affirmation basée sur les propos d'une collaboratrice du Service de l'enfance. Citée par le Tribunal, elle estime évident que les enfants ne peuvent plus rester avec leur mère et que maintenir la garde à la maman constitue un non-sens.

Ce genre d'affaires avec fuite à l'étranger reste rare en Valais, mais leur fréquence augmente à cause de la plus grande mobilité de la population, indique l'Office de protection de l'enfant.

Des cantons frontaliers comme Genève ou Neuchâtel sont plus exposés que le Valais, dont les axes de sorties sont limités.